

DÉCISION N° 07/2024

Demande de subvention auprès du conseil départemental du Var pour la réalisation de travaux de confortement du mur rempart ancien

Le Maire de la Commune de Solliès-Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 relatif aux délégations du conseil municipal au maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 34/2020 en date du 31 août 2020 portant délégation consentie au Maire par le conseil municipal,

Vu l'offre de l'entreprise TETRA à ETALANS (25) pour la réalisation de travaux de confortement du mur rempart ancien d'un montant de 86 413.20 € TTC,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2024 de la commune au compte 2152 / 961,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de solliciter une subvention auprès du conseil départemental du Var pour la réalisation des travaux de confortement du mur rempart ancien, pour un montant de 86 413.20 € TTC conformément au devis de la société TETRA à ETALANS (25).

Article 2 : la demande de subvention s'élève à 28 800 € soit 40 % du montant de l'opération de 72 011 € HT.

Article 3 : la secrétaire générale et le comptable public sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à Monsieur le Préfet du Var.

Fait à Solliès-Ville, le 06 mai 2024

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en préfecture du Var le **- 6 MAI 2024**
- la publication le **- 6 MAI 2024**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.